

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	VII
AVIS AUX LECTEURS	IX
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	XI
A. Le phénomène de l'internormativité	XII
B. La considération de l'internormativité comme le prolongement de l'accommodement multiculturel?.....	XIV
INTRODUCTION	1
I. LES FEMMES ET LA LIBERTÉ DE RELIGION: PERSPECTIVES INTERNATIONALES ET NATIONALES	7
A. Survol théorique: la liberté de religion en droit international, canadien et américain	8
1. La liberté de religion en droit international	8
a) Les instruments de droit international protégeant la liberté de religion	9
b) La portée de la liberté de religion en droit international ...	13
i. <i>La dimension interne : la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction</i>	15
ii. <i>La dimension externe : le droit de manifester ses croyances religieuses</i>	15
iii. <i>La restriction de la manifestation des croyances religieuses</i>	18
2. La liberté de religion en droit canadien	19
a) La séparation de l'Église et de l'État	22
b) L'objection de conscience	24
3. La liberté de religion en droit américain	27
a) La clause de non-établissement.....	27
b) La clause du libre exercice	29

B.	La liberté de religion et les femmes croyantes	33
I.	La place des femmes au sein du groupe religieux	34
a)	Les femmes comme force centralisatrice des minorités religieuses	35
b)	Un regard sur les normes religieuses touchant particulièrement les femmes	37
2.	Une perspective féministe des droits humains	38
a)	La protection de la liberté de religion des femmes en droit international	39
b)	Les critiques posées sur les droits humains en droit international	41
i.	<i>Le relativisme culturel</i>	42
ii.	<i>La théorie de la réflexivité</i> :	44
c)	L'impact du multiculturalisme sur la jouissance de la liberté de religion des femmes croyantes	46
	CONCLUSION	51
II. REGARD SUR LA RÉCEPTION DE LA NORMATIVITÉ RELIGIEUSE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS : OBSERVATION DU DIVORCE RELIGIEUX		
		53
A.	Mise en contexte	53
I.	La migration des populations et ses impacts	54
2.	Le pluralisme religieux et les États séculiers	56
3.	Regard sur la situation des États étudiés : politique et diversité	58
B.	Étude du cadre normatif des divorces juifs et musulmans	60
I.	Le divorce dans la religion juive	62
a)	Le get et ses effets	62
b)	Divorce civil, mariage religieux : les conséquences du déni de get	64
2.	Le divorce chez les musulmans	65
a)	Le divorce musulman et ses effets	66
i.	<i>Le talaq</i>	66
ii.	<i>Le Khul et le Faskh</i>	67
b)	Divorce civil, mariage religieux	69
i.	<i>Le déni de divorce en droit musulman</i>	70
ii.	<i>L'affaire de l'arbitrage religieux au Canada : une illustration de l'importance du système normatif religieux</i>	71

C. La gestion de la réalité internormative par les États.....	74
I. Approche législative.....	75
a) Regard sur l'article 21.1 de la <i>Loi sur le Divorce</i>	76
i. <i>Vers l'adoption de l'article 21.1 de la Loi sur le divorce</i> ...	78
ii. <i>Les mesures à la disposition des parties afin de supprimer les obstacles religieux au remariage</i>	79
b) Regard sur le <i>Get Statute</i>	81
i. <i>La codification du Get Statute</i>	81
ii. <i>L'article 236</i>	84
2. Approche judiciaire.....	85
a) L'apport de <i>Bruker c. Marcovitz</i> : la réception de l'obligation religieuse en matière contractuelle.....	86
i. <i>Bruker c. Marcovitz et la justiciabilité des questions comportant une dimension religieuse</i>	88
ii. <i>La réception du mahr et de la ketubah par les tribunaux canadiens</i>	89
b) La réception des normes religieuses dans l'État de New-York.....	92
ii. <i>L'apport de Avitzur v. Avitzur</i>	92
ii. <i>La réception judiciaire des obligations religieuses</i>	94
CONCLUSION	99
CONCLUSION ANALYTIQUE	101
A. La liberté de religion et la reconnaissance de la normativité religieuse	102
B. La considération ponctuelle de la normativité religieuse en droit interne : les femmes croyantes et le divorce religieux	105
1. Traiter du religieux par le droit interne séculier	107
2. De la « sphère privée » à l'intérêt public : les impacts de la prise en compte de la norme religieuse.....	107
BIBLIOGRAPHIE	111